



**LIGUE REGIONALE D'ALSACE
DE BASKET-BALL
LRABB DIFFUSION N° 4 DU 21 NOVEMBRE 2011**

COURRIER

DATE D'ARRIVEE	EMETTEUR	OBJET	TRANSMIS A
08/11/11	CBB 67	PV Hebdomadaire n° 13 du 7 novembre 2011	Prdt+SG
08/11/11	DELORT Jean-Pierre	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
08/11/11	FRANKHAUSER Christophe	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
08/11/11	SAHRAOUI Mohamed Karim	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
08/11/11	OTT Nicolas	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
08/11/11	DECK Léon	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
10/11/11	SCHOETTEL Marie-Claude	Rapport PNM 25 SCHIRRHEIN-AUS du 16/10/11	CD
10/11/11	Eckbolsheim	Candidature organisation Finales Régionales 2012	Prdt+SG
15/11/11	CBB 67	PV Bureau n° 2 du 10 novembre 2011	Prdt+SG
15/11/11	CBB 67	PV Commission Technique n° 1 du 10 octobre 2011	Prdt+SG
15/11/11	CBB 67	PV Hebdomadaire n° 14 du 14 novembre 2011	Prdt+SG
17/11/11	Schaeffersheim	Candidature organisation Finales Régionales 2012	Prdt+SG

ESCHENTZWILLER :

Changement de correspondant :

DHOLLANDE Jérôme, 24 rue Montherlant 68350 BRUNSTATT
Tél. 06.60.24.66.32 (P) – E-Mail : ascl.eschentzwiller.basket@gmail.com

Changement d'adresse Président de HEIMERSDORF et Arbitre :

MULLER Yves, 13 rue des Vergers 68560 HEIMERSDORF

RICHWILLER :

Changement de correspondant :

GERBEAU Frédéric, 23 rue des Anémones 68120 RICHWILLER
Tél. 06.14.40.60.09 (P) – E-Mail : correspondant@richwillerbasket.com

CRAMC

ABSENCE OPERATEUR 24 SECONDES OFFICIEL AGREE

HEIMERSDORF

DIV	N°	RENCONTRE	DATE	MOTIF	SANCTION FINANCIERE
PERM	247	HEIMERSDORF-ELECTRICITE	05/11/11	24 secondes non agréé	30,00 €

QUALIFICATIONS

MUTATIONS ACCORDEES

NOM	PRENOM	CLUB DEPART	CLUB ARRIVEE	GENRE	ACCORD
BIANCHI	Ugo	AS ARCOIS	PHALSBOURG	B	15/11/11
HERMANN	Frédéric	ASC MATOURY 88	STRASBOURG ST JOSEPH	M	08/11/11
LIENARD	Benjamin	CYSOING-SAINGHIN BB	STRASBOURG UC	B	10/11/11
POINSSOT	Elsa	GUEMAR	OHNENHEIM	B	15/11/11
SCHMIEDER	Eric	VENDEE CHALLANS	KAYSERSBERG/AMM	M	17/11/11

SPORTIVE

CHANGEMENTS DE DATES, D'HORAIRES (En grisé le nom du club demandeur)

CAT	N°	RECEVANT	VISITEUR	RECUE	PREVUE	JOUEE LE	JOUR	HEURE	FRAIS
PNM	55	KAYSERSBERG/A 2	BCS 2	04/11/11	19/11/11	19/11/11	SA	17H15	Gratuit
PNM	82	HOLTZHEIM	COLMAR BCA	17/11/11	08/01/12	07/01/12	SA	20H30	Gratuit
PNM	103	HOLTZHEIM	GEISPOLSHEIM	10/11/11	05/02/12	05/02/12	DI	15H30	Gratuit
PERF	645	SI GRAFFENSTADEN 3	VOSGES DU NORD	14/11/11	03/12/11	03/12/11	SA	19H00	Gratuit
PERF	654	EGUISHEIM	OHNHEIM	14/11/11	07/01/12	07/01/12	SA	20H30	Gratuit
CFR	3022	LIBELLULES	WIHR 2	10/11/11	20/11/11	07/01/12	SA	16H00	20.00 €
CFR	3026	GEISPOLSHEIM	CARSPACH	14/11/11	26/11/11	18/12/11	DI	13H30	20.00 €
CFR	3030	VOSGES DU NORD	GEISPOLSHEIM 2	18/11/11	04/12/11	04/12/11	DI	10H30	Gratuit
MFR	4033	WALDIGHOFFEN	FURDENHEIM	28/10/11	15/04/12	17/12/11	SA	17H15	Gratuit
MFR	4078	FURDENHEIM	WALDIGHOFFEN	28/10/11	03/12/11	15/04/12	DI	13H30	Gratuit
MFR	4086	ILLFURTH	FURDENHEIM	17/11/11	12/05/12	12/05/12	SA	15H15	Gratuit

CHANGEMENT DE COULEUR DE MAILLOT

La rencontre CMR n° 1030 SI GRAFFENSTADEN 2 – ST JOSEPH STRBG du dimanche 4 décembre 2011 aura lieu au Gymnase du Lixenbuhl, 24 rue du Lixenbuhl à Illkirch.

CHANGEMENT DE COULEUR DE MAILLOT

Les Minimes Féminines de FURDENHEIM joueront toute la saison en BLANC.

MODIFICATIONS LISTES DE BRULAGE

CLUB	DIV	REPLACEMENT	A COMPTER DU
KAYSERSBERG/AMM	NM2	BLAISON Emile (VT890294) remplace BENJAMIN Freddy (VT860298)	08/11/11

COMMISSION CONTROLE ET QUALIFICATIONS

RECTIFICATIF FAUTES TECHNIQUES PV LRABB DIFFUSION N° 3

ANNULATION 2^{ème} FAUTE TECHNIQUE :

NOM	PRENOM	N° LIC	DATE	N°	CAT	CLUB
MANN	JEREMY	VT880096	22/10/11	230	PERM	EGUISHEIM

1^{ère} FAUTE :

NOM	PRENOM	N° LIC	DATE	N°	CAT	CLUB SANCTIONNE	SANCTION FINANCIERE
MANN	Michel	VT630285	22/10/11	230	PERM	EGUISHEIM	10,00 €

FAUTES TECHNIQUES

1^{ère} FAUTE :

NOM	PRENOM	N° LIC	DATE	N°	CAT	CLUB SANCTIONNE	SANCTION FINANCIERE
OSWALD	PASCALE	VT730771	06/11/11	627	PERF	BERRWILLER	10,00 €
SYDA	JEAN-MARIE	VT741270	29/10/11	40	PNM	GEISPOLSHHEIM	10,00 €
JEANVILLE	EMMANUEL	VT781097	05/11/11	426	PNF	OHNNENHEIM	10,00 €
MORONI	VALENTIN	VT920254	30/10/11	235	PERM	PFASTATT	10,00 €
HALBWACHS	FREDERIC	VT620408	30/10/11	235	PERM	RIEDISHEIM	10,00 €
KALSCH	THOMAS	VT860103	29/10/11	39	PNM	SCHIRRHEIN	10,00 €
DIEUDONNE	VIGLOIRE	OE870991	30/10/11	41	PNM	STRBG ST JOSEPH	10,00 €
NETH	THOMAS	VT680838	30/10/11	36	PNM	WEITBRUCH	10,00 €

2^{ème} FAUTE :

NOM	PRENOM	N° LIC	DATE	N°	CAT	CLUB SANCTIONNE	SANCTION FINANCIERE
LONARDO	ROSARIO	VT620253	05/11/11	3019	CFR	BERRWILLER	30,00 €
MARTIN	NICOLAS	VT850036	05/11/11	244	PERM	GUEBWILLER	30,00 €
LODIN	MELVYN	BC943186	06/11/11	1019	CMR	PFASTATT	30,00 €
LUX	MATHIEU	VT860095	06/11/11	44	PNM	WEITBRUCH	30,00 €

3^{ème} FAUTE :

NOM	PRENOM	N° LIC	DATE	N°	CAT	CLUB SANCTIONNE	SANCTION FINANCIERE
LODIN	MELVYN	BC943186	06/11/11	1019	CMR	PFASTATT	60,00 €

Suspendu de toutes fonctions du vendredi 25/11/11 au dimanche 27/11/11 inclus

LICENCES MANQUANTES

CLUB	CAT	N°	DATE	NOM - PRENOM	DATE QUALIF	SANCTION FINANCIERE
MULHOUSE FC	PNF	446	12/11/11	KREBS Frédéric	17/09/11	17,00 €
VENDENHEIM	PERM	246	05/11/11	SCHWARTZ Gilles	22/07/11	17,00 €

FEUILLE DE MARQUE EN RETARD

CLUB	CAT	N°	DATE MATCH	DATE ENVOI	DATE RECEPTION	SANCTION FINANCIERE
OHNHEIM	PERF	624	06/11/11	08/11/11	10/11/11	17,00 €
	PERM	244	05/11/11	08/11/11	10/11/11	
	PNF	424	05/11/11	08/11/11	10/11/11	

COPIE FEUILLE DE MARQUE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN RETARD OU NON TRANSMISE

CLUB	CAT	DATE MATCH	DATE RECEPTION	SANCTION FINANCIERE
KAYSERSBERG/AMM	NM2D	12/11/11	21/11/11	25,00 €

PROPOSITIONS DE MATCHES PERDUS PAR PENALITE

MMR n° 2019 FC MULHOUSE 2 – WITTENHEIM du DI 6/11/11 à 13H30

Cette rencontre ne s'est pas jouée pour cause d'absence d'arbitres officiels désignés.

Selon l'article 28 ci-dessous du Règlement Sportif (pages 21 et 22 de l'Annuaire Officiel de la LRABB) :

Article 28 - Absence d'arbitres désignés

1. En cas d'absence des arbitres désignés ou de non désignation, le Groupement sportif organisateur doit rechercher si des arbitres officiels dont la licence a été validée pour la saison en cours, n'appartenant pas aux Groupements sportifs en présence, sont présents dans la salle. Dans l'affirmative, c'est celui de l'échelon le plus élevé qui est choisi comme arbitre. A rang égal, on procède au tirage au sort.

Si aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir), c'est l'arbitre de l'échelon le plus élevé appartenant à l'un des Groupements sportifs qui devient l'arbitre, sauf dans le cas d'un arbitre départemental ayant moins de deux ans d'activité (droit de retrait).

2. Enfin, si les solutions précédentes ne peuvent être appliquées, chaque Groupement sportif présente une personne licenciée et le tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer à moins que les deux capitaines s'entendent pour désigner amiablement le directeur de jeu.

Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par un seul arbitre.

Le non respect de ces consignes entraînera la perte par pénalité de la rencontre par la, ou les équipe(s) qui refuserai(en)t de jouer la rencontre.

3. L'arbitre ainsi désigné ne peut pas faire l'objet de réserves.

Il possède toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la CRAMC. En particulier, le Groupement sportif local est tenu de mettre à sa disposition tout ce qui est habituellement prévu en la circonstance : vestiaires, feuille de marque, chronomètre, sifflet, etc.

Aucun changement d'arbitre ne pourra être effectué en cours de jeu, ce qui entraînerait automatiquement de faire rejouer la rencontre.

La Commission Sportive Jeunes propose :

Match perdu par pénalité pour FC MULHOUSE et WITTENHEIM

PERF n° 629 ALTKIRCH - RIEDISHEIM du SA 5/11/11 à 18H30

Le club d'Altkirch ayant fait participer 4 joueuse avec une licence « B », La Commission Sportive Seniors propose :

Match perdu par pénalité pour ALTKIRCH

La Secrétaire Générale,

Malou BLIEKAST



Le Président,

René KIRSCH

